

**Variables connexes :** *dnbniv*

**Variables affiliées :** *nloccomrdc*

### Avertissement

Les éléments présentés dans cette fiche se basent sur des croisements statistiques et les connaissances actuelles du Cerema. Si les informations présentées vous semblent contradictoires avec les éléments en votre possession, merci de nous contacter afin d'éclaircir cette différence ou d'améliorer ces fiches.

BAL : [fichiers-fonciers@cerema.fr](mailto:fichiers-fonciers@cerema.fr)

### Identité

**Table** pb0010\_local






**Définition** Dniv indique l'étage du local. Elle est associée à dnbniv, qui indique le nombre de niveaux du bâtiment qui abrite le local.

**Disponibilité depuis** 2009

**Type de la variable** Texte (2)

**Fiabilité<sup>1</sup>** 

1 Pour permettre une meilleure compréhension de la fiabilité des variables il est proposé un code couleur synthétique. Attention, ce code couleur est basé sur une fiabilité théorique et non testée sur le terrain. Le classement des variables est donc susceptible de changer.

Code couleur	Fiabilité
	Ces données sont très fiables, exhaustives, et ne nécessitent pas d'être confrontées à des données terrains.
	Ces données sont par construction très fiables, mais peuvent parfois présenter des décalages par rapport à une confrontation terrain (données déclaratives). Ces décalages peuvent être considérés comme non significatifs à une échelle communale.
	Ces données sont fiables et utilisables mais peuvent ne pas être exhaustives ou bien présenter des limites d'utilisation.
	Ces données peuvent présenter des soucis de réactualisation dans leurs modalités les plus fines. Elles peuvent cependant être utilisées grâce à des regroupements ou des précautions particulières.
	Ces données doivent être considérées comme indicatives et leurs fiabilités comme incertaines. Les variables ne peuvent être à nouveau croisées avec d'autres données. Il n'est pas conseillé d'utiliser ces données.

**Source :** Cerema Nord-Picardie

**Variables connexes :** *dnbniv*

**Variables affiliées :** *nloccomrdc*

### Variables connexes

Nom de la variable	Table d'appartenance	Type de variable	Définition	Fiabilité
dnbniv	pnb40_pevprincipale	Entier	Nombre de niveaux de la construction	⊗
dnbniv	pb0010_local	Entier	Nombre de niveaux de la construction	⊗

### Variables affiliées

Nom de la variable	Table d'appartenance	Type de variable	Définition	Calcul	Fiabilité
nloccomrdc	pnb10_parcelle	Entier	Nombre de locaux de type commercial ou industriel situés au rez-de-chaussée	Utilisation de l'attribut dteloc=4 et dniv=00	⊗

**Variables connexes :** *dnbniv*

**Variables affiliées :** *nloccomrdc*

## Taux de renseignement et fiabilité

### **Mode de constitution des variables dniv (étage de la construction) et dnbniv (nombre de niveau total)**

Lors de la création (ou de la modification) d'un local, le propriétaire remplit une déclaration fiscale. Pour cela, il existe des formulaires différents selon le type de local (individuel ou collectif). Concernant le niveau, les informations demandées sont différentes selon le type de local :

- pour les maisons individuelles, il est demandé le nombre de niveaux total. Cependant, l'étage de la construction n'est pas demandée. En pratique, la variable dniv est donc toujours égale à « 00 » pour les maisons individuelles<sup>2</sup>.
- Lors de la création d'immeubles collectifs, il faut faire une déclaration pour l'enveloppe du bâtiment, et une déclaration pour chaque local à l'intérieur de celui-ci. Le nombre de niveaux total dnbniv est déclaré lors de la création de l'enveloppe, et l'étage du local lors de la déclaration de création de chaque local.

Il est important de noter que la variable dnbniv est égale au nombre de niveaux aménagés, alors que dniv est égal à l'étage du local. Un appartement au 1<sup>er</sup> étage sur les 7 du bâtiment aura donc en théorie un dniv égal à 1 et dnbniv égal à 8 (7 étages plus le rez-de-chaussée).

### **Mode de remplissage des sous-sols**

La variable dniv est composée de deux chiffres. Les niveaux enterrés (-1, -2) prennent souvent la valeur « 81 », « 82 », etc. Il s'agit de pratiques répandues, mais pour lesquelles il n'existe pas d'harmonisation nationale. A un niveau local, on peut par exemple observer que certains services indiquent les niveaux enterrés avec des codes de type « 99 », « 98 », etc.

### **Taux de remplissage**

Les variables dniv et dnbniv sont remplies à 100 %

### **Fiabilité des variables**

La fiabilité des variables dépend du type de local.

- Pour les locaux individuels, l'étage du local (dniv) est peu fiable (il vaut généralement « 00 »). On peut cependant se référer à la variable dnbniv, plus fiable.
- Pour les locaux situés dans un immeuble collectif, le champ dniv est fiable. A l'inverse, le champ dnbniv est souvent peu fiable (valeurs aberrantes, trop faibles, ou égales à « 00 »).

Pour déterminer la hauteur d'un immeuble collectif, il est donc recommandé de prendre le maximum des dniv du bâtiment, en excluant les valeurs pouvant représenter les sous-sols (valeurs supérieures à « 80 »)<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> dniv peut cependant être différent de « 00 » dans un nombre de cas très réduit (inférieur à 0,2 % sur le territoire français en 2016).

<sup>3</sup> Attention, ce seuil de 80 doit être ajusté en fonction des données présentes sur le territoire d'étude.

Variables connexes : *dnbniv*  
Variables affiliées : *nloccomrdc*

### Exemples d'utilisation

**Utilisation avec *dnbniv* seul** En utilisant le nombre d'étages reconstitués (soit le max des *dnbniv*), on peut rechercher les immeubles de plus de 7 étages, faire des études d'épannelage, de la modélisation 3D de bâtiments, etc.

**Utilisation avec *dnbniv* et d'autres variables** Avec *dtoloc*, on peut rechercher les habitations ou les activités en rez-de-chaussée. On peut déterminer les commerces qui utilisent les étages supérieurs comme espace de stockage (initialement dédié à de l'habitat).  
Avec les surfaces, *dnbniv* peut être utile pour calculer l'emprise au sol (surface réelle divisées par le nombre d'étages).

**Données de cadrage** Les maisons et activités se trouvent essentiellement en rez-de-chaussée (99,8 % et 86,7 %).

	Maison	Appartement	Dépendance	Activité
Auvergne-Rhone-Alpes	99,8%	21,8%	57,0%	85,9%
Bourgogne-Franche-Comte	99,9%	28,7%	74,1%	93,3%
Bretagne	99,9%	26,7%	62,8%	92,5%
Centre-Val de Loire	99,8%	26,0%	72,9%	93,5%
Corse	99,6%	30,8%	67,7%	89,0%
Grand-Est	99,9%	26,5%	63,7%	90,9%
Hauts-de-France	99,8%	25,4%	72,4%	92,6%
Ile-de-France	99,9%	16,1%	32,0%	71,4%
Normandie	99,8%	23,7%	65,5%	91,0%
Nouvelle-Aquitaine	99,8%	30,4%	74,1%	93,8%
Occitanie	99,8%	27,4%	72,4%	90,4%
Pays de la Loire	99,8%	25,0%	62,9%	92,4%
Provence-Alpes-Cote d'Azur	99,8%	23,3%	53,7%	83,7%
Departements d'Outre Mer	99,5%	36,4%	63,9%	83,4%
<b>Total France</b>	<b>99,8%</b>	<b>23,1%</b>	<b>56,4%</b>	<b>86,7%</b>

Part de locaux situés en rez-de-chaussée sur la totalité des locaux par région en 2016

Source : DGFIP - Fichiers fonciers 2016

Variables connexes : dnbniv

Variables affiliées : nloccomrdc

dniv	Maisons	Appartements	Dépendances	Activités
00	19 580 584	3 974 584	6 603 717	2 891 746
01	31 054	4 404 239	130 166	138 578
02	2 152	3 309 829	71 668	63 106
03	314	2 213 813	60 440	33 778
04	29	1 316 568	44 244	19 794
05	21	689 456	33 804	12 170
06	3	456 632	66 540	7 438
07	2	251 768	37 747	4 094
08	0	148 971	9 321	2 212
09	0	94 527	1 771	1 264
10	13	66 125	810	683
11	9	42 167	377	498
12	1	32 959	177	422
13	0	23 215	184	313
14	1	18 722	131	298
15-78	29	45 733	3 122	2 447
80	9	300	12 215	853
81	667	72 152	3 734 698	97 849
82	9	7 666	678 414	31 700
83	0	2 105	146 224	12 850
84	0	551	40 795	6 291
85	0	157	13 406	2 936
86	1	46	5 377	1 811
87	0	9	1 743	723
88	0	29	2 610	671
89	1	21	1 395	108
90	3	43	945	157
91	1	376	4 310	279
92	0	28	1 315	117
93	0	35	283	115
94	0	0	160	0
98	0	4	148	12
99	12	169	4 211	781
<b>Total France</b>	<b>19 614 939</b>	<b>17 183 268</b>	<b>11 715 331</b>	<b>3 337 665</b>

Nombre de locaux par dniv déclaré et par type au niveau national. On remarque par exemple la forte présence des niveaux 81 et supérieurs, notamment pour les dépendances (garages et caves)